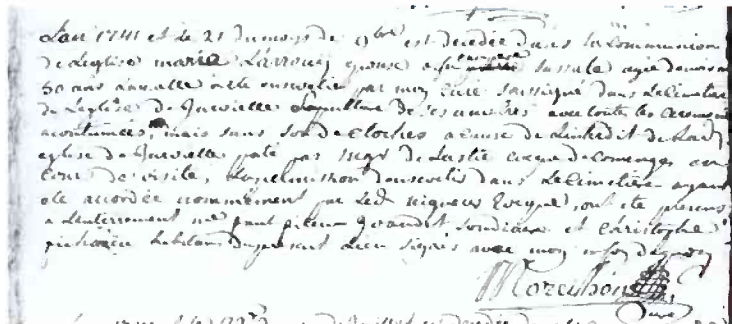


Il y a presque 300 ans que les habitants de Jurvielle se mobilisent pour leur église !



L'an 1741 et le 21 du mois de novembre est décédée dans la communion de l'église, Marie Larrouy, épouse à feu Exupère Sassalle âgée d'environ 50 ans, laquelle a été ensevelie par moy curé soussigné dans le cimetière de l'église de Jurvielle, sépulture de ses ancêtres avec toutes les cérémonies accoutumées, mais sans son de cloches à cause de l'interdit de ladite église de Jurvielle portée par Mgr de Lastie, évêque de Comenges en cours de visite, la permission d'ensevelir dans le cimetière ayant été accordée nommément par ledit seigneur évêque, ont été présents à l'enterrement Me Paul Piteu, Grandet Soudiane (?) et Christophe Pichareu, habitants du présent lieu, signés avec moy, en foy de quoy.

Moreilhon

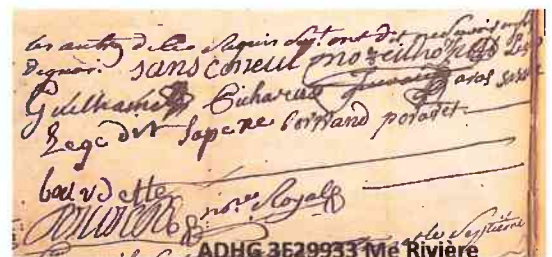
En 1741, l'évêque « interdit » l'église à cause des réparations à y réaliser. L'année suivante les cérémonies se font à l'église de Poubeau



1743 : Le gros des travaux est fait, reste à crépir les murs. La communauté décide de recharger le four à chaux...

« L'an mil sept sens quarante trois et le vingt huitième jour du mois de mars, après midi, au lieu de Jurvielle valée de Iarboust, diocèse de Comenges, sénéchaussée d'Auch, par-devant le notaire royal soussigné et témoins bas nommés se sont assemblés en conseil général le sieur Odo Sans consul moderne de la communauté du présent lieu, assisté des sieurs Joseph Moreilhon, Bertrand Piteu dit Joundet, Simon Guillamet, Christophe Pichareu, Jean Lège dit Sapène, Jean Pouyfer ré dit Guiraud, Bertrand Laborde Cavailhé, Bernard Lafont, Germain Cilor, Dominique Sasolle, Raymond Lavigne, Pierre Arrous et Augustin Lège, faisant la plus grande et plus saine partie des habitans composant la communauté dudit lieu, auxquels a été représenté par ledit sieur Sans premier consul : 1° Qu'il conviendrait de recharger le four à chaux que les habitants de ladite communauté construisirent l'année dernière pour les réparations de l'église dudit lieu, tant pour recrépir les murs de ladite église, que pour procurer aux habitans dudit lieu le moyen de payer partie des sommes qu'ils doivent pour raison des réparations déjà faites dans ladite église... »

Il est décidé que le surplus de chaux sera vendu (en priorité aux habitants de Jurvielle) et que chacun aura droit de couper 4 sapins pour se rembourser des planches données pour les travaux



Alain D'HAENE - EGMT Luchon